



SNSPP-PATS 33



**Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels
et des PATS des SDIS de France**

«Quand je revendique, c'est pour construire»

Arcachon, le 3 juin 2019

COMMUNIQUÉ

CAP PATS catégorie C

Le 18 avril dernier, lors de notre rencontre avec le Président et le Directeur, le SNSPP-PATS 33 a interpellé notre direction pour que les PATS de catégorie C ne soient pas « oubliés »... et a transmis un dossier complet en proposant que le taux d'avancement de grade des personnels qui était fixé à 10 % depuis plus de 20 ans... passe à 25 %.

En effet, en date du 26 juin 2018, le SNSPP-PATS 33 avait sollicité un certain nombre d'avancées au bénéfice des officiers et des PATS de catégorie A et B, à l'instar de ce qui a été négocié pour les sapeurs-pompiers de catégorie C.

Le 19 novembre 2018, le PCASDIS nous informait de l'augmentation d'un IFTS pour ces catégories de personnel.

Les représentants du SNSPP-PATS 33 sont fiers de vous informer que nos revendications ont de nouveau porté leurs fruits et que celles-ci ont été appliquées lors de la CAP du 3 juin 2019.

Le taux d'avancement de grade des PATS de catégorie C a été porté à 25 %... grâce au SNSPP-PATS 33

Vos représentants du personnel CAP PATS catégorie C
Nathalie LAFFARGUE-CHAVATTE et Jennifer LATORRE

www.snspp-pats33.fr
contact33@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS 33

06 62 02 16 01

34 avenue Nelly Deganne
33120 Arcachon

